

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 janvier 2024 - Délibération n° BC2024/01/11

Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE THAURON.

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à seize heures trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du vingt-trois janvier deux-mille vingt-quatre, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Thierry GAILLARD – Sylvain GAUDY – Jean-Yves GRENOUILLET – Martine LAPORTE – Jacques MALIVERT – Michelle SUCHAUD.

Etaient excusés : Pierre-Marie NOURRISEAU – Franck SIMON-CHAUTEMPS.

Pouvoirs : Néant

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6					

Par délibération n°2023/04/25 en date du 04 avril 2023, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination de ses communes membres et voté le règlement afférent.
La Commune de Thauron a déposé un dossier de demande en date du 22 décembre 2023.

Conformément à la délégation donnée au Bureau communautaire pour attribuer les fonds de concours aux communes membres

Les services de la Communauté de communes ont examiné les éléments et déclaré le dossier complet.

La demande concerne les travaux de restauration de l'église du bourg.

Les travaux présentés pour un montant total estimé à 88.414,40 € HT consistent en :

- Maçonnerie sur trois façades (inclus échafaudage, enduits, reprises eaux pluviales pour un montant de 76.727,40 € HT
- Couverture de la sacristie pour un montant de 8.187,56 € HT
- Sondage fresques de l'église pour un montant de 3.500 € HT.

Par délibération n°2023-11-2 du 27 novembre 2023, la Commune de Thauron a fixé le plan de financement prévisionnel pour cette opération. Comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant (€ HT)	Financiers	Montant	Pourcentage
Maçonnerie façades	3 76 727,40	Etat - DETR	22 103,74	25,00%
Couverture sacristie	8 187,56	Sauvegarde de l'art français	5 000,00	5,655%
Sondages fresques murales	3 500,00	Conseil Départemental	8 841,50	10,00%
		CD 23 – Boost Comm'Une	3 260,51	3,69%
		Fondation du Patrimoine	10 000,00	11,31%
		Communauté de communes	5 000,00	5,655%
		Auto-financement Commune	34 209,21	38,69%
Total :	88 414,96		88 414,96	100,00%

Pour rappel, le fonds de concours sera versé après la signature d'une convention prévoyant une caducité à 3 ans en cas de non-réalisation et sur justificatif :

- ☉ Bilan financier définitif de l'opération visé par le comptable et par le Maire ;
- ☉ Etat des subventions perçues
- ☉ Justificatif de la publicité (la commune s'engage à afficher le financement de Creuse-Sud-Ouest et à apposer le logo de la Communauté de Communes sur tous documents et supports relatifs à ce projet (panneau de chantier, panneau des partenaires, etc.))

A noter que le Président est autorisé par le Conseil communautaire à signer ladite convention.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve l'attribution d'un fonds de concours de 5.000,00€ à la commune de Thaurion.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.
- Autorise le versement au bénéfice de la commune de Thaurion après réception de l'ensemble des pièces justificatives.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

